

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit	4-Cyanopyridine
Synonymes:	Isonicotinonitrile, 4-Pyridinecarbonitrile
Nombre registre du Chemical	100-48-1
Abstracts:	
Numéro d'enregistrement	01-2120764205-57-0000
REACH:	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

produit chimique intermédiaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vertellus Integrated Pyridines LLC
201 North Illinois Street, Suite 1800
Indianapolis, Indiana 46204 USA
1-317-247-8141

Seul représentant d'enregistrement REACH de l'UE:
Vertellus Specialties Belgium NV
Havenlaan 86 C Bus 204
B 1000 Brussels
Belgium
Phone: +32 3 250-6188

e-mail: sds@vertellus.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Vertellus: 1-317-247-8141
	CHEMTREC (USA): +1-800-424-9300 (collect calls accepted)
	CHEMTREC (International): +1-703-527-3887 (collect calls accepted)
	NRCC (China): +86 25 85477110

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange (Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008)

Irritation oculaire graves, catégorie de danger 2
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger (pictogrammes):



Mot de signal: Attention

Précautions de danger: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Prevention Conseils de prudence:	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Premières prudence de l'aide:	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Stockage de prudence:	Non requis.

2.3. Autres dangers

Autres risques: Peut présenter un risque d'explosion de poussières dans certaines circonstances.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	CLP Inventaire / Annexe VI	UE Classification CLP (1272/2008)
4-Cyanopyridine	100-48-1	~ 100	202-856-2	Pas répertoriés.	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319

REMARQUE: Voir la section 8 de cette fiche de données de limites d'exposition pour ces ingrédients. Voir la section 15 de cette fiche signalétique pour plus d'informations secret commercial (le cas échéant).

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau:	Laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si une irritation se développe ou persiste.
Contact avec les yeux:	Rincer les yeux immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en soulevant de temps à autre les paupières. CONSULTEZ UN MEDECIN.
Inhalation:	Retirer la personne de la zone exposée et placer la à l'air frais immédiatement. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. CONSULTEZ UN MEDECIN.
Ingestion:	If swallowed, do not induce vomiting. Get prompt medical attention. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aiguë:	Peut causer une irritation oculaire, y compris des rougeurs et des larmoiements.
Effets retardés:	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin:	Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.
-------------------------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Dégagement possible de fumées toxiques lors de la décomposition thermique (cyanures, oxydes d'azote, monoxyde de carbone).

Potentiel d'explosion de poussières: Aucune donnée disponible : manipuler de manière à empêcher la production de poussières potentiellement explosives.

Risques d'inflammabilité spéciales: Ce produit est un solide organique. En tant que tel, ce produit, dans sa forme finement divisée, présente des dangers d'explosion des poussières dans certaines conditions, bien qu'aucune donnée sur l'explosivité ne soit actuellement disponible. Manipuler ce produit de manière à éviter la génération et l'explosion de poussières, et consulter la Norme 654 de la NFPA (National Fire Protection Association) pour de plus amples informations sur l'explosion de poussières.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils de base Comment lutte contre les incendies: Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice intégrale (ex : tenue de feu). Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation: Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Instructions particulières: Retirer les vêtements contaminés pour empêcher une absorption. Décontaminer personnel affectés en utilisant les procédures de premiers soins à la section 4. Chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être jetés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les rejets dans les sols, les drains, les égouts et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Le matériau peut ensuite être recueilli pour élimination ultérieure. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Éliminer le matériau conformément aux pratiques d'élimination des matériaux potentiellement dangereux standards tel qu'exigé par les lois fédérales, nationales, ou locales en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 8 pour toute information sur le choix des équipements de protection individuelle. Reportez-vous à la section 13 pour toute information sur le produit déversé, des instructions d'élimination des matières absorbantes et propre.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour risques particuliers: Non applicable

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pratiques de réduction des risques:	Porter un équipement de protection approprié lors de l'entretien d'un équipement contaminé. Se laver les mains avant de manger ou de fumer après manipulation de ce matériau.
Matériel de manutention spécial:	Non applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions et recommandations stockage:	L'endroit destiné au stockage doit être sec et ventilé. Protéger les récipients contre tout dommage physique. Tenir à l'écart des acides forts et des agents d'oxydation.
Dangereuses réactions d'incompatibilité:	Éviter les acides forts, les bases fortes et les agents d'oxydation.
Incompatibilités avec des matériaux de construction:	aucun(e) connu(e)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de la sécurité chimique a été établie un scénario d'exposition est joint en annexe à la présente fiche de données de sécurité. Reportez-vous à la présente annexe pour les paramètres de contrôle de scénarios d'exposition spécifiques pour les utilisations identifiées dans le paragraphe 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle	Non établi
Méthode de surveillance de l'air:	Not required

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir aussi l'annexe au présent SDS (le cas échéant) pour les contrôles spécifiques de scénarios d'exposition.

Autres Contrôles techniques:	Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions bien ventilées. Une ventilation locale devrait être fournie.
Équipement de protection individuelle:	En cas de risques de surexposition, utiliser un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire à adduction d'air si nécessaire. Des lunettes de protection contre les risques chimiques ; des masques protecteurs si nécessaire. Des gants et des bottes imperméables. Des gants en néoprène, nitrile ou enduits de PVC.
Respirateur Attention:	Observer les lois provinciales pour utiliser un appareil respiratoire (29 CFR 1910.134). Respirateurs purificateurs d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères pauvres en oxygène.
Risques thermiques:	Non applicable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques des circonstances locales. Si l'utilisation du produit génère des poussières, de fumées, de gaz, de vapeur ou de brouillard, des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir l'exposition des travailleurs à des contaminants atmosphériques au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Apparence, État et odeur (température ambiante)	Solide à une odeur forte.		
Pression de vapeur:	0,314 mm Hg @ 25°C	Taux d'évaporation:	Non déterminé
Gravité ou densité spécifique:	1	Densité de vapeur (air = 1):	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition:	214 °C	Congélation / fusion:	79 °C
Solubilité dans l'eau:	4 g/100 mL H ₂ O @ 20°C	Coefficient Eau / Huile:	0.46
pH:	~ 6 in 10 g/L H ₂ O @ 22°C	Seuil d'odeur:	Aucune donnée disponible.
Viscosité:	Aucune donnée disponible.	Température d'auto-	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair et méthode:	179°F (82°C) Coupelle ouverte méthode Tag	Limites d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune donnée disponible.	Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives:	Non explosif.	Propriétés oxydantes:	Pas un oxydant.

9.2. Autres informations

Sans objet

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non classé comme étant dangereusement réactif.
10.2. Stabilité chimique	Stable
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Éviter les décharges statiques et les générations de poussières. Éviter les sources d'inflammation et les sources de chaleur.
10.5. Matières incompatibles	Éviter les acides forts, les bases fortes et les agents d'oxydation.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Dégagement possible de fumées toxiques lors de la décomposition thermique (cyanures, oxydes d'azote, monoxyde de carbone).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité par voie orale aiguë LD₅₀:	DL50 Orale Rat = 710 mg/kg	4-Cyanopyridine
Toxicité cutanée aiguë LD₅₀:	DL50 dermique Lapin > 20000 mg/kg	4-Cyanopyridine
Toxicité par inhalation aiguë LC₅₀:	Aucune donnée disponible.	
Irritation de la peau:	Peut causer une légère irritation.	
Irritation des yeux:	Matériel provoque une irritation des yeux.	

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sensibilisation cutanée:	Devrait pas être une substance sensibilisante.
Mutagénicité:	Aucune preuve d'effets mutagènes
Toxicité de reproduction et le développementale:	Aucune preuve d'effets sur la reproduction
Cancérogénicité:	Ce matériau n'est pas listé par IARC, NTP ou OSHA comme étant carcinogène. Aucune donnée de test disponible n'indique que ce matériau est un carcinogène.
Organes cibles:	Aucun(e) connu(e)
Danger par aspiration :	Basé sur les propriétés physiques, pas susceptibles d'être un danger d'aspiration.
Voie (s) d'exposition:	L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire et l'inhalation. L'ingestion n'est pas considérée comme une voie principale d'exposition.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut causer une irritation oculaire, y compris des rougeurs et des larmoiements. Effets retardés: Aucun(e) connu(e).
Additif ou synergique des effets:	Aucun(e) connu(e).

SECTION 12: Informations écologiques

<u>12.1. Toxicité</u>	Aucune donnée disponible.
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>	Facilement biodégradable dans des essais de dépistage aérobique utilisant l'inoculum de boue activée (OCDE 301C). Basé sur la modélisation environnementale, ce matériau ne devrait pas être persistant dans l'environnement, ne devrait pas se bioaccumuler, et ne devrait pas être chroniquement toxique pour les poissons.
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>	Aucune donnée
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	Aucune donnée
<u>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>	Aucune donnée disponible.
<u>12.6. Autres effets néfastes</u>	La modélisation environnementale prévoit que ce matériau ne présentera pas de risque de toxicité significative pour la vie aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

US EPA Numéro de déchet:	Non nocif
Classification des déchets: (par la réglementation américaine)	Les déchets peuvent être classés comme "spéciaux" ou dangereux selon la réglementation de l'Etat.
Élimination des déchets:	NOTE: Generator est responsable de la caractérisation des déchets approprié. Etat la réglementation sur les déchets dangereux peuvent différer substantiellement des règlements fédéraux. Éliminer ce produit conformément à la pratique standard pour l'élimination de matières potentiellement dangereuses tel que requis par la législation locale applicable international, national, régional, national ou. Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) doit être utilisé. Notez que la

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

réglementation d'élimination peuvent aussi s'appliquer aux contenants vides et les eaux de rinçage de l'équipement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Les informations suivantes s'appliquent à tous les modes de transport (DOT / IATA / OACI / IMDG / ADR / RID / ADN), sauf indication contraire:

14.1. Numéro ONU	Sans objet	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Chemicals, n.o.s. (4-Cyanopyridine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet	14.4. Groupe d'emballage	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans objet		
Nombre de guide d'urgence en Amérique du Nord :	Sans objet	IMDG EMS:	Sans objet;
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les listes d'inventaire chimique	Statut:		
USA TSCA:	Répertoriés.	EINECS:	202-856-2
Canada (DSL / NDSL):	NDSL	Japon:	(5)-743
Corée:	KE-29933	Australie:	Répertoriés.
Chine:	02906	Philippines:	Répertoriés.
Taiwan:	Répertoriés.	Nouvelle-Zélande:	Répertoriés.
Eau allemand classification des dangers:	Aucune donnée disponible.		
SARA 313:	Pas répertoriés.		
quantités à déclarer	Sans objet		
Réglementations d'État	Non applicable.		
Autres Annonces réglementaires:	Non applicable.		

HMIS IV:

HEALTH	1
FLAMMABILITY	2
PHYSICAL HAZARD	0

NFPA:



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

SECTION 16: Autres informations

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Légende des abréviations:

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygienists.

CAS = Chemical Abstracts Service.

CFR = Code of Federal Regulations.

DSL/NDSL = intérieure liste/Non-Domestic Substances List.

EC = Communauté européenne.

EINECS = inventaire européen des Substances chimiques commerciales existantes.

ELINCS = liste européenne des Substances chimiques notifiées.

UE = Union européenne.

GHS = système général harmonisé.

LC = Concentration létale.

LD = Dose létale.

NFPA = National Fire Protection Association.

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health.

NTP = National Toxicology Program.

OSHA = Occupational Safety and Health Administration

PEL = limite d'exposition permise.

RQ = quantité déclarable.

SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986.

TLV = valeur limite.

SIMDUT = système d'Information des matières dangereuses au travail.

Important: S'il vous plaît noter que l'information contenue dans ce document est fournie sans garantie d'aucune sorte. L'utilisateur doit traiter ces données seulement comme complément à d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendantes de pertinence et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour assurer la bonne utilisation et l'élimination de ces matières, la sécurité et la santé des employés et des clients. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur situation. Les informations contenues dans ce document peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ REMPLACE toutes les éditions précédentes.

Date de révision:	22 May 2018	Original Date d'émission:	12 April 1985
Publié par:	Regulatory Management Department	Email:	SDS@Vertellus.com
Détails de révision	Revised in all sections to GHS format.		